

**Reddition réglementaire de comptes-Information**

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

**FINANCES**

**1- Débat sur les orientations budgétaires 2024**

Le conseil d'administration a pris acte à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2024.

**PERSONNEL**

**2- Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents**

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional portant sur la réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

**3- Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'ouverture d'un poste de rédacteur à temps complet – emploi permanent.